

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-263 du 14 Octobre 1977

portant nomination des Camarades ZOUNON Taagbo Michel et KOUSSE Alidou en qualité de Commissaires aux Comptes auprès de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (C.N.C.A.).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU l'ordonnance N° 77-37 du 26 septembre 1977, portant approbation des Statuts de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (C.N.C.A.) ;
VU l'ordonnance N° 74-75 du 16 décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion et l'ordonnance N° 75-72 du 10 octobre 1975 qui l'a modifiée ;
SUR Proposition du Ministre des Finances ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 octobre 1977,

DECRETE :

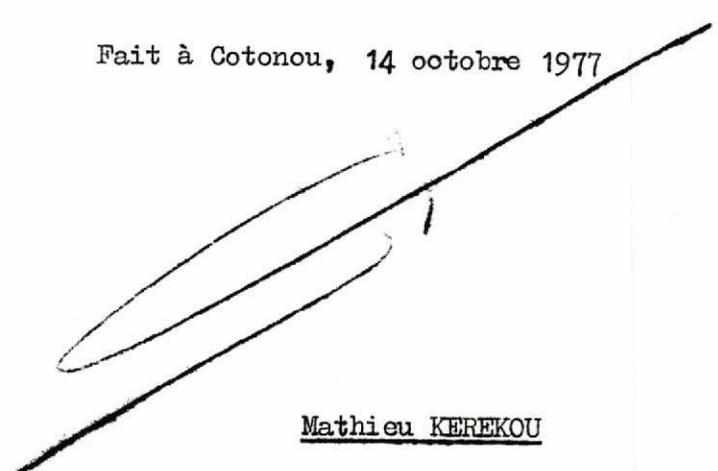
ARTICLE 1er. - Sont nommés Commissaires aux Comptes auprès de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (C.N.C.A.) :

- ZOUNON Taagbo Michel
- KOUSSE Alidou

ARTICLE 2. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, 14 octobre 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative,

Le Ministre des Finances,

AKPO Philippe

Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MF-MDRAC 10 autres Ministères
13 BN-UMB-FASJEP 6 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE (IA 2 IF 2) DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3
DB-DCF-Solde 3 Trésor-DI 8 CNCA 5 Intéressés 2 JORPB 1.-